

Corbeil-Essonnes : Machiré Gassama réintégré à son poste en mairie, malgré sa condamnation par la justice

L'ancien directeur du service jeunesse avait écopé de 1000 euros d'amende pour des violences commises en 2018 sur l'ancien directeur général des services de la ville. Machiré Gassama vient d'être pourtant réintégré.



Machiré Gassama a été condamné pour des violences sur le directeur général des services de Corbeil-Essonne en octobre 2019. Il a fait appel. LP/S.M.

Par Sébastien Morelli

Le 22 juin 2020 à 16h45

Malgré sa condamnation par la justice pour des violences sur le directeur général (DGS) des services de Corbeil-Essonnes en 2018, Machiré Gassama a été réintégré par le maire de la ville à son poste de directeur du service jeunesse et sports. Une décision qui choque certains élus.

La scène remonte au 2 mai 2018. Ce jour-là, le bureau du directeur général des services de la ville de Corbeil-Essonnes est envahi par une vingtaine d'agents du service jeunesse et des sports dirigé par Machiré Gassama. Ce dernier se plaint de restrictions budgétaires. Une bousculade a lieu à l'issue de laquelle le DGS, Daniel Arnault, se retrouve le nez en sang. L'homme est catégorique. Machiré Gassama l'a insulté, lui a mis une claque et fait tomber ses lunettes. Alors qu'il se penchait pour les ramasser, ce dernier lui a donné un [coup de pied au visage, toujours selon la version de](#) Daniel Arnault, qui avait déposé [plainte](#) dans la foulée. Il est décédé quelques mois plus tard des suites d'un cancer.

Condamné pour violences

Le 24 octobre 2019, [le tribunal correctionnel a condamné Machiré Gassama pour ces violences](#) à 1 000 € d'amende... tout en estimant qu'elle n'avait pas assez d'éléments concernant le coup de pied. L'intéressé a fait appel. Malgré cette condamnation, le maire, Jean-Pierre Bechter (LR), a réintégré à son poste Machiré Gassama. « Seul le maire a pris la décision de le réintégrer, contre l'avis de l'administration, qui fait part de son émotion, émotion que l'on ne peut que partager », déclare Bruno Piriou (DVG), arrivé en tête lors du premier tour des élections municipales, devant Jean-Pierre Bechter.

Jean-Luc Raymond (soutenu par LREM), lui aussi en lice au second tour, partage la même incompréhension. Il s'interroge sur le pourquoi de cette réintégration, rappelant que Jean-Pierre Bechter, de même que Machiré Gassama, comparaîtront du 5 au 22 octobre prochain devant le tribunal correctionnel à Paris dans l'affaire dite des [« achats de voix »](#) lors des élections municipales de 2009 et 2010. En creux, par cette réintégration, il soupçonne que les deux hommes auraient passé un pacte de non-agression en vue du procès.

« J'ai été obligé de le réintégrer, affirme de son côté Jean-Pierre Bechter. Le jugement n'est pas clair. Il a la loi pour lui. Nous avons consulté des avocats. S'il nous avait attaqués, nous aurions perdu », prétend l'édile. Autre curiosité, Machiré Gassama, avait affirmé clairement devant le tribunal qu'il ne souhaitait surtout pas retourner travailler à Corbeil-Essonnes. Contacté, ce dernier est resté injoignable.